

LES IBIS À LA BELLE ÉPOQUE

Vers 1890, un photographe anonyme immortalise l'atmosphère d'une journée d'été autour du lac des Courses.



Le Vésinet, vue du lac des Courses - vers 1890 (Archives départementales des Yvelines, 5 Fi 91)

Muni de son appareil portatif dernier cri et profitant d'une lumière avantageuse, un photographe saisit le passage de deux tricycles évoluant aux abords du lac des Courses. Ce document est exceptionnel car il s'agit tout simplement d'une des plus anciennes photographies connues du Vésinet. L'apparition sur le marché d'appareils aisément transportables et permettant de réaliser des instantanés en extérieur était en effet toute récente.

L'ancienne passerelle sud du lac des Courses - vers 1890 (Archives départementales des Yvelines, 5 Fi 87)



Nous sommes ici au sud du Grand Lac que l'on appelait encore lac des Courses, en référence au champ de courses toujours en activité en 1890. Il ne le sera plus pour longtemps : en 1891 ont lieu les dernières compétitions, et les tribunes, situées à l'ouest du lac, sont démontées trois ans plus tard.

Le temps de la baignade

Le lac et l'île que l'on voit à l'arrière-plan appartiennent à la Société des Terrains et Eaux du Vésinet jusqu'en 1914, date à laquelle la Ville en fait l'acquisition. L'île est encore très boisée en 1890 : les seules constructions - que l'on aperçoit au fond - étaient la propriété du Cercle des patineurs. L'île est aujourd'hui plus connue sous l'appellation « Les Ibis » en mémoire semble-t-il d'un couple d'ibis d'Égypte qu'exhibait l'exploitant du casino (construit en 1906) pour attirer la clientèle.

Au premier plan de la photo, des promeneurs profitent de la douceur de l'après-midi. Les tricycles ont sans doute été loués, et on peut remarquer que ceux-ci n'étaient apparemment pas encore équipés de pneumatiques. Au deuxième plan, on distingue deux baigneurs

visiblement torse nu, ce dont les promeneurs n'ont pas l'air de s'émouvoir.

C'est cependant à la suite de plaintes nombreuses que la mairie prendra le 26 août 1891 un arrêté municipal « pour sauvegarder les bonnes mœurs et la décence publique » : désormais, les baigneurs seront tolérés vêtus d'un maillot couvrant le torse et le haut des jambes, mais il leur sera interdit toutefois de se déshabiller aux abords du lac...

Si la baignade n'est aujourd'hui plus autorisée, l'île des Ibis et les abords du Grand lac restent 120 ans plus tard le lieu de promenade préféré des Vésigondins.

D. Riehm

En savoir plus

Retrouvez aussi l'archive du mois sur le site internet de la Ville : www.levésinet.fr dans la rubrique histoire. Rendez-vous également sur www.histoire-vesinet.org, le site internet de la Société d'histoire du Vésinet, véritable mine d'informations sur les personnalités qui ont vécu dans notre commune, ou sur les événements qui ont marqué son histoire.